

Direction

02.47.23.33.41

secretariats-directions@chicacr.fr

DECISION N° 2026-14

Portant délégation de signature

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise - Château-Renault,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D 714-12-1 à D 714-12-4 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de nomination de Madame Tiphaine PINON en qualité de Directrice Adjointe chargée des Finances, des Affaires Générales et de la Communication en date du 2 décembre 2020,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Laurent COURET en qualité de Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines et des Affaires Médicales en date du 22 mars 2022,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Frédéric MAZURIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise-Château-Renault en date du 27 juin 2024

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente et totale de signature est donnée à :

- **Monsieur Laurent COURET**, Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
- **Monsieur Maxime JAOUEN**, Directeur Adjoint de la Logistique et des Travaux,
- **Madame Tiphaine PINON**, Directrice Adjointe chargée des Finances, des Affaires Générales et de la Communication,

à l'exception des sanctions disciplinaires, en l'absence du chef d'établissement et de leur disponibilité respective.

Article 2 : Monsieur Laurent COURET, Monsieur Maxime JAOUEN et Madame Tiphaine PINON, ne peuvent pas déléguer leur signature sans l'accord du Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal.

Article 3 : Cette décision annule et remplace les Décisions N° 2024-50 et N°2020-38. Elle peut être retirée à tout moment.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil de surveillance, transmise au trésorier du CHIC-ACR et au recueil des Actes Administratifs. Elle sera diffusée sur le site Intranet ENNOV et le site internet de l'établissement.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

A Amboise, le 09 avril 2026

Le Directeur,
Frédéric MAZURIER

Vu et accepté

Le Directeur Adjoint chargé des Ressources humaines
Et des Affaires Médicales
Laurent COURET

Le Directeur Adjoint de la Logistique et des Travaux
Maxime JAOUEN

La Directrice Adjointe chargée des Finances,
des Affaires Générales et de la Communication
Tiphaine PINON

Destinataires :

- Monsieur le Directeur
- Mme PINON,
- M. COURET
- M JAOUEN
- M. Le Trésorier Principal
- Dossier RH

Hôpital Robert DEBRE
Rue des Ursulines - BP 329
37403 AMBOISE Cedex
Tél. 02 47 23 33 33
contact@chicacr.fr

Hôpital Jean DELANEAU
Boulevard Jules Joran - BP 68
37110 CHATEAU-RENAULT
Tél. 02 47 23 33 33
contact@chicacr.fr

www.ch-amboise-chateaurenault.fr